

Séance ordinaire du conseil municipal du 6 mars 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 6 mars 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-03-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 6 et 23 février 2017

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 6 et 23 février 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h30 à 20h04

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2017.

2017-03-02

Demande de permis PIIA - 90 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Bruno Guité* ;

ATTENDU que le projet vise à transformer l'ancien salon funéraire situé au 90 rue Saint-Antoine Nord en immeuble locatif de 3 logements ;

ATTENDU la qualité architecturale du projet de rénovation ;

ATTENDU que suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de remplacer l'asphalte, en cour avant, par un couvert végétal; un nouveau plan d'aménagement paysager a été déposé ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de rénovation de l'immeuble situé au 90 rue Saint-Antoine Nord, ainsi que le plan d'aménagement paysager comportant une aire gazonnée et des arbustes en cour avant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-03

Demande de permis PIIA enseigne - 1000 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB Enseignes pour Dévolutions inc.* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne murale sur le nouvel agrandissement du bâtiment situé au 1000 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne relatif au 1000 rue Notre-Dame, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-04

Demande de dérogation mineure - 351 rue des Ateliers

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Maheux sablage au jet inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 064 554 (lot projeté 5 963 106), un bâtiment industriel qui présente

une superficie au sol de 6,13 % au lieu de 7 %, ce qui déroge à l'article 3.25 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 351 rue des Ateliers, telle que présentée par *Maheux sablage au jet inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-05

Demande de dérogation mineure - 48 terrasse Desrosiers

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Maurice Lacombe* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 48 terrasse Desrosiers, l'implantation de la résidence et de l'abri d'auto annexé, qui dérogent aux articles 3.4.1 et 4.3.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- la marge avant du bâtiment principal est de 5,52 mètres au lieu de 7,5 mètres ;
- la marge latérale de l'abri d'auto est de 1 mètre au lieu de 1,5 mètre.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à l'invitation de monsieur de maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 48, terrasse Desrosiers, telle que présentée par *monsieur Lacombe* .

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-06

Demande d'autorisation de démolition - 1181-1187 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Construction Emanuel Raymond inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'un bâtiment situé aux 1181-1187 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment ne fait pas partie de l'inventaire patrimonial réalisé par la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal autorise la démolition du bâtiment situé aux 1181-1187 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-07

Demande d'autorisation de démolition - 420 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur Florent Boisjoli pour C.F.R. Boisjoli S.E.N.C.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'un bâtiment situé au 420 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment ne fait pas partie de l'inventaire patrimonial réalisé par la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise la démolition du bâtiment situé au 420 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-08

Adoption du second projet de règlement RRU2-30-2017

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-30-2017, en date du 6 mars 2017 ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-30-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans la zone C-118, la hauteur des bâtiments et, dans la zone A-29, les usages autorisés*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-09

Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage RRU2-2012

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de modifier les usages et les normes applicables à la zone R-70, ainsi que diverses dispositions.

2017-03-10

Adoption du 1er projet de règlement numéro RRU2-31-2017

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-31-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages et les normes applicables à la zone R-70, ainsi que diverses dispositions*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-11

Adoption du règlement RRU4-1-2017

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU4-1-2017, en date du 6 mars 2017, les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU4-1-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier diverses*

dispositions du règlement de construction numéro RRU4-2012, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-12

Adoption du règlement 208-1-2017

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 208-1-2017, en date du 6 mars 2017, les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 208-1-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 208-1-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-13

Adoption du règlement 225-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 225-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 225-2017 intitulé : *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-14

Nomination officiers responsables - règlement de fourniture et d'utilisation d'eau potable

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie nomme messieurs André Leblanc et Pierre Leblanc à titre d'officiers responsables de l'application du règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable, incluant l'émission de constats d'infraction, le cas échéant ;

Que le directeur général adjoint, monsieur Yvon Mousseau, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats établissant les responsabilités et les obligations des officiers responsables de

l'application dudit règlement et également de fixer les conditions de travail pour la saison 2017.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-15

Acceptation d'offre de services - réhabilitation mécanique et électrique du poste de pompage Charland

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Les Services EXP inc.*, en date du 14 février 2017, pour la réhabilitation mécanique et électrique du poste de pompage Charland ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 21 200 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-16

Acceptation d'offre de services - Accompagnement professionnel - analyse de la conduite de refoulement du poste de pompage Charland vers l'usine d'épuration

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Les Services EXP inc.*, en date du 10 février 2017, en accompagnement professionnel pour la problématique de la conduite de refoulement du poste de pompage Charland ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 17 000 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-17

Adoption de l'estimation budgétaire - réparation de pavage et coupe de rues

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal adopte l'estimation budgétaire pour la réparation de pavage et coupe de rues, préparée par Frédéric Rousseau, Division technique, en date du 23 février 2017, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-18

Adoption de l'estimation budgétaire - remplacement des équipements de pompage et automatisation de l'usine de filtration

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal adopte les estimations budgétaires pour le remplacement des équipements de pompage et automatisation de l'usine de filtration (*à l'exception du montant affecté spécifiquement à la programmation*), préparée par *Les Services EXP inc.*, en date des 16 et 17 décembre 2015, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-19

Mandat - Étude photométrique - intersection routes 131 et 138

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Les Services EXP inc.*, en date du 23 février 2017, pour la réalisation d'une étude photométrique dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138, et ce, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à 5 800 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-20

Autorisation de signature - protocole d'entente - stationnement situé au 1355 rue Notre-Dame

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Frère-André, la Commission scolaire des Samares et la Ville de Lavaltrie, dans le

cadre de l'entente régissant les conditions d'utilisation du stationnement situé au 1355 rue Notre-Dame, propriété de la Fabrique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-21

Octroi de contrat - services professionnels en architecture - mise aux normes et rénovation de bâtiments

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 27 février 2017, relativement à l'évaluation de l'offre de services professionnels en architecture déposée dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour la mise aux normes et rénovation de bâtiments, ainsi qu'à leur recommandation ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie octroie au soumissionnaire conforme, ayant présenté la soumission qui a obtenu un pointage final satisfaisant, soit la firme *Arcand-Laporte-Klimpt architectes sencl*, le contrat pour des services professionnels en architecture pour la mise aux normes et rénovation de bâtiments, au coût de 48 289,50 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 220-2016 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-22

Fête nationale 2017 - offre de services pour la programmation des spectacles et animation

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par la Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie, en date du 15 février 2016, relative à la gestion des spectacles, l'animation et les services techniques liés à la Fête nationale 2017, au coût de 25 500 \$ avant taxes ;

Que les frais et droits de la SOCAN sont assumés par le Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-Galerie ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 74 699 *Fête nationale* ;

Que ce contrat est accordé de gré à gré en vertu des dispositions du paragraphe 2.1 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-23

Appel d'offres par voie d'invitation - services professionnels en ingénierie pour le réaménagement du parc Gérard-Lavallée

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour recevoir des offres de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réaménagement du parc Gérard-Lavallée ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste des soumissionnaires invités, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-24

Appui demande au PAC rurales - Maison des aînés de Lavaltrie

ATTENDU que la *Maison des aînés de Lavaltrie* entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales ;

ATTENDU que le projet consiste à soutenir l'organisme dans sa première année d'opération, afin d'assurer le développement des services de la *Maison des aînés* ;

ATTENDU que le projet vise également à offrir un lieu de rassemblement et de référence destiné aux aînés ;

ATTENDU que le projet est pertinent en termes de développement social et qu'il s'inscrit dans la *Politique de la famille et des aînés* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'aide financière au PAC rurales présentée par la *Maison des aînés de Lavaltrie* concernant leur projet visant à soutenir leur première année d'opération ;

Que la Ville de Lavaltrie confirme sa participation financière à la réalisation de ce projet au montant de 3 500 \$ pour l'année 2017.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-25

Autorisation de signature - entente intermunicipale - utilisation des ressources en communication dans le cadre des mesures d'urgence

ATTENDU que chaque municipalité de la MRC de D'Autray a adopté un organigramme dans le cadre du plan d'intervention en sécurité civile ;

ATTENDU que cet organigramme prévoit la présence d'une personne responsable de la mission communication pour chacune des municipalités ;

ATTENDU que l'agent de communication de la MRC de D'Autray doit assumer la responsabilité de la mission communication des municipalités qui n'ont pas de ressources en communication au sein de leur organisation ;

ATTENDU, qu'en situation d'urgence, il s'avère important d'assurer du soutien ainsi qu'une relève à la personne responsable de la mission communication ;

ATTENDU que les municipalités ayant des ressources en communication ont démontré de l'ouverture pour le partage de ces ressources auprès des autres municipalités et de la MRC afin d'assurer la continuité des services de communication en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le directeur général, Monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie l'entente intermunicipale visant le partage des ressources en communication en situation d'urgence ;

Que le Ville de Lavaltrie consent à mettre à la disposition des municipalités de la MRC de D'Autray ses ressources en communication lorsque ces dernières auront décrété les mesures d'urgence, et ce, à l'intérieur des modalités de l'entente intermunicipale.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-26

Ratification d'embauche - régisseur culturel - poste temporaire

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Fabien Moulin à titre de personne salariée temporaire à la fonction de régisseur culturel, pour le congé de maternité de madame Stéphanie Boilard ;

Que monsieur Moulin soit rémunéré selon l'échelle salariale de la fonction de régisseur culturel et que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-27

Ratification d'embauches - Service des loisirs

Il est proposé par madame Isabelle Charette

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Andrée-Ann Labrecque	Responsable site camp de jour relâche du 24 février au 3 mars 2017	13,67 \$
Marc-Antoine Poirier Jacob Bissonnette Tommy Bergeron Julianne Preston Gabrielle Jean Mathilde Hayeur	Animateurs(trices) camp de jour relâche du 24 février au 3 mars 2017	12,09 \$
Danix St-Pierre Laurie Néron	Animateur(trice) camp de jour relâche du 27 février au 3 mars 2017	12,09 \$
Carolanne Roussille Élizabeth Walsh	Animatrice camp de jour relâche du 27 février au 3 mars 2017	12,65 \$
Martine Parmentier	Concierge du 27 février au 3 mars 2017	15,12 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-28

Rémunération du personnel électoral

ATTENDU l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* qui autorise le conseil à fixer par résolution le tarif payable au personnel électoral ;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer une grille tarifaire de nature à favoriser le recrutement du personnel ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie fixe comme suit les tarifs de rémunération ou d'allocation payables en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Présidente d'élection	2017
Ensemble des opérations de préparation à l'élection	Montant forfaitaire de 1 500 \$ + 0,50 \$/électeur
jour du vote par anticipation et vote itinérant	500 \$
jour du scrutin	600 \$
Secrétaire d'élection	75 % rémunération présidente
Adjoint à la présidente	50 % rémunération présidente
Responsable de salle	
jour du vote par anticipation	375 \$ ¹
jour du scrutin	450 \$ ¹
Primo	
jour du vote par anticipation	230 \$
jour du scrutin	270 \$
Scrutateur	
jour du vote par anticipation	170 \$

dépouillement jour du vote par anticipation et vote itinérant	40 \$
jour scrutin et dépouillement	225 \$
vote itinérant	20 \$ / heure
Secrétaire d'un bureau de vote	
jour du vote par anticipation	150 \$
dépouillement jour du vote par anticipation	40 \$
jour scrutin et dépouillement	200 \$
vote itinérant	18 \$ / heure
Préposé à l'accueil	
jour du vote par anticipation	170 \$
jour du scrutin	200 \$
Table de vérification identité des électeurs	
jour du vote par anticipation	145 \$ + 10 \$ président
jour du scrutin	180 \$ + 10 \$ président
Commission de révision	
Président	22 \$ / heure
Membre	18 \$ / heure
Enquêteur	18 \$ / heure
Trésorier	
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	115 \$
Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé par candidat du parti lors de l'élection	50 \$
Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	50 \$
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	200 \$
Ensemble des autres fonctions du trésorier à l'occasion de l'élection pour chaque candidat indépendant autorisé	20 \$
Ensemble des autres fonctions du trésorier à l'occasion de l'élection pour chaque candidat d'un parti autorisé	10 \$
Personnel électoral	
Présence à une séance de formation	35 \$

1 Lorsque la présence du responsable de salle sera requise hors des heures régulières de travail, s'il s'agit un employé municipal, ce dernier sera rémunéré selon son taux horaire habituel, sans surtemps.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-29

Adoption de la politique sur le partage de l'information visant la prise de décision

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte la *Politique sur le partage de l'information visant la prise de décision*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-30

Acceptation d'offre de services - numérisation des dossiers de propriété

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Archives Lanaudière*, pour la numérisation des dossiers de propriétés, volet 1 évaluation et taxation et volet 2 urbanisme, en date du 26 janvier 2017;

Que les honoraires professionnels sont estimés à 42 926 \$;

Qu'en vertu de *l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes*, un service tel que la gestion des documents, peut être accordé sans appel d'offres à un organisme à but non lucratif ;

Que le montant de ces honoraires soit approprié du surplus libre et transféré au poste budgétaire 02 140 01 452 *Contrat numérisation documents*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-31

Renouvellement d'adhésion 2017 - Société de généalogie de Lanaudière

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise un déboursé de 75 \$ représentant sa cotisation pour l'année 2017 à la *Société de généalogie de Lanaudière*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-32

Société Alzheimer Lanaudière - soutien financier

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la *Société Alzheimer Lanaudière* à titre de contribution financière dans le cadre de la *Marche pour l'Alzheimer* ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-33

Société canadienne du cancer - levée de fonds

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la *Société canadienne du cancer* en guise de contribution à leur campagne de financement 2017 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-34

UMQ campagne d'adhésion 2017 - assurances OBNL

ATTENDU que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que celles-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie soit autorisée à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public, en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ;

Que la Ville reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

ORGANISME	ADRESSE
Relais jeunesse de Lavaltrie	47, chemin de Lavaltrie 1070, chemin Georges
Travail de Rue Lavaltrie	1341, rue Notre-Dame C.P. 93
Conseil des arts de Lavaltrie	430, rue Ami-Soleil
Maison des aînés de Lavaltrie	47, chemin de Lavaltrie
Au bord des mots	171, rue Saint-Antoine Nord
Cercle de fermières Lavaltrie	1060, rue Notre-Dame
Chevaliers de Colomb du conseil de	1987, rue Notre-Dame

ORGANISME	ADRESSE
Lavaltrie	
Comptoir alimentaire l'Essentiel de Lavaltrie	1991, rue Notre-Dame
Corporation de la Maison Rosalie-Cadron	1997, rue Notre-Dame
Groupe Populaire d'Entraide de Lavaltrie	160, rue Saint-Antoine Nord
Salon des artisans de Lavaltrie	1991, rue Notre-Dame
Société d'Histoire et du Patrimoine de Lavaltrie	1251, rue Notre-Dame

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-35

Radiation de taxes

ATTENDU que l'opération de réforme du cadastre effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots ;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés ;

ATTENDU qu'il sera inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur ;

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues, sur certains lots ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes :

Matricule	Année	Montant
1590 91 7427	2017	97,84 \$
1986 98 5862	2017	0,86 \$
2080 98 1078	2017	65,21 \$
2283 32 9506	2017	61,99 \$
2283 43 8027	2017	0,86 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-36

Adjudication d'une émission d'obligations

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 081-2006, 084-2006, 220-2016 et 211-2015, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mars 2017, au montant de 2 595 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Lavaltrie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,92100 \$	143 000 \$	1,20000 %	2018	2,15193 %
		146 000 \$	1,30000 %	2019	
		149 000 \$	1,50000 %	2020	
		153 000 \$	1,75000 %	2021	
		2 004 000 \$	1,95000 %	2022	
Financière Banque Nationale inc.	99,02300 \$	143 000 \$	1,20000 %	2018	2,16843 %
		146 000 \$	1,30000 %	2019	
		149 000 \$	1,50000 %	2020	
		153 000 \$	1,70000 %	2021	
		2 004 000 \$	2,00000 %	2022	
Mackie Research Capital Corporation	98,89600 \$	143 000 \$	1,10000 %	2018	2,20359 %
		146 000 \$	1,35000 %	2019	
		149 000 \$	1,55000 %	2020	
		153 000 \$	1,75000 %	2021	
		2 004 000 \$	2,00000 %	2022	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,26300 \$	143 000 \$	1,15000 %	2018	2,26179 %
		146 000 \$	1,25000 %	2019	
		149 000 \$	1,50000 %	2020	
		153 000 \$	1,70000 %	2021	
		2 004 000 \$	1,90000 %	2022	

ATTENDU que l'offre provenant de *Marchés Mondiaux CIBC inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que l'émission d'obligations au montant de 2 595 000 \$ de la Ville de Lavaltrie soit adjugée à *Marchés Mondiaux CIBC inc.* ;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistant trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou l'assistant trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : *Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-37

Résolution de concordance - financement de 2 595 000 \$

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 595 000 \$;

Règlements d'emprunt	Montant \$
081-2006	111 300 \$
084-2006	32 400 \$
220-2016	742 700 \$
220-2016	133 900 \$
220-2016	1 162 700 \$
211-2015	87 600 \$
211-2015	324 400 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 595 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 mars 2017 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou l'assistant trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises » ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de D'au tray
701, AVENUE GILLES-VILLENEUVE
BERTHIERVILLE, QC
J0K 1A0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) ;

Que les obligations soient signées par le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistant trésorier. La Ville de Lavaltrie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-38

Financement - courte échéance

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 595 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 081-2006, 084-2006, 220-2016 et 211-2015, la Ville de Lavaltrie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 21 mars 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 081-2006, 220-2016 et 211-2015, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-39

Refinancement - prolongation

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D 7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie avait, le 14 mars 2017, un montant de 143 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 560 900 \$, pour une période de 5 ans et 10 ans en vertu des règlements numéros 081-2006 et 084-2006 ;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue ;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 21 mars 2017 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que la Ville de Lavaltrie emprunte 143 700 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **7 jours** au terme original du règlement mentionné ci haut.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-40

Dépôt du rapport d'activités électorales 2016

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnait avoir pris connaissance du rapport d'activités électorales du trésorier, pour l'année 2016 ;

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-41

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits aux avis de changement suivants :

Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention de réduction des eaux parasitaires

Filtrum construction	Avenant 190	1 858,08 \$
----------------------	-------------	-------------

Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux

Bell Canada	Avenant 189	767,07 \$
-------------	-------------	-----------

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Gilles Malo inc.	Avenant 188	11 953,54 \$
------------------	-------------	--------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention de réduction des eaux parasites

Les Services EXP inc.	Coupon 948	2 599,87 \$
Filtrum	Coupon 956	79 342,41 \$

Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Arcand Laporte Klimpt architectes	Coupon 945	3 990,78 \$
Gilles Malo inc.	Coupon 952	85 401,95 \$
Landry inc.	Coupon 953	21 476,76 \$
Albert Piette & Associés inc.	Coupon 954	3 679,20 \$

Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration

Les Services EXP inc.	Coupon 951	4 764,56 \$
-----------------------	------------	-------------

Règlement 220-2016 – Acquisition de l'immeuble situé au 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement dudit immeuble

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 946	167,29 \$
Labre & Associés	Coupon 947	206,96 \$
B.E.S. inc.	Coupon 955	11 497,50 \$

Règlement 223-2017 – Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 949	361,01 \$
----------------------------------	------------	-----------

Règlement 224-2017 – Acquisition de divers équipements informatiques et télécommunication

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 950	361,01 \$
----------------------------------	------------	-----------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 janvier au 25 février 2017.

2017-03-42

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de février 2017

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de février 2017 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 236 156,79 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 372 et 373, 41797 à 41984).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-03-43

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 7^e jour du mois de mars 2017.

Jean Claude Gravel, maire